

Compte rendu de la séance du 09 Octobre 2015

Secrétaire(s) de la séance: Laurent Fonton- excusés Michel Rolly-Roger Blond

Dossier cuisine Auberge Leignec Résultats CAO plâtrerie René Chouvelon 11221,29 €, carrelage Sébastien Jurine 13890.61 €

ADAP : demande de dérogation auprès des services de l'état pour un report du dossier d'accessibilité .APAVE doit fournir les éléments avant fin novembre.

Suite au contrôle électrique de la salle ERA un devis de 1041.60 € est validé par le conseil municipal pour effectuer les travaux.

Une demande de subvention au titre du petit patrimoine est demandée pour l'entretien des croix de Merle et de Leignec. Une deuxième demande sera faite auprès de la DRAC pour l'année 2016 : montant des travaux 11000€ hors taxe.

L'Andrable à la Plagne : pour répondre aux obligations loi sur l'eau et conforter les berges un devis de reprise de murs soit en pierre soit banché doit être joint au dossier à fournir à la DTT.

Monsieur le maire doit se renseigner pour l'obtention éventuelle de subvention, travaux avec date imposée en septembre-octobre 2016.

Suite à une demande de location à l'auberge des devis sont demandés pour le choix définitif entre convecteur électrique et poêle à granules.

Bail de location approuvé pour mise à disposition du pré à la Plagne au profit de Mr Chabrot. Location 30 €.

Eclairage public suite à la nouvelle législation de mise en concurrence le choix du fournisseur électricité doit être validé avant le 15 novembre, une consultation est lancée.

Tous les bâtiments publics doivent faire l'objet d'un contrôle amiante, 4 bureaux d'études ont été consultés les tarifs varient de 1600 à 1900 € hors taxe. Ce dossier sera revu en 2016 pour permettre une comparaison sur le coût final, les propositions ne prennent pas en compte le coût des analyses.

PLU pour avancer sur l'élaboration du PADD, une répartition doit être faite entre les terrains à construire et la réhabilitation des bâtiments tout en tenant compte des prescriptions des services de l'état et du PLH.

Devant la complexité du dossier et la pertinence des choix, les élus se proposent de programmer des réunions spécifiques à ce dossier.

Le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur de 743.45€ qui représente des créances irrécouvrables.

Encaissement d'un chèque de 2100 € en remboursement par Groupama d'un poteau incendie percuté par un camion

Les élus autorisent la fermeture d'usage d'une durée de 3 mois et l'hébergement d'une nouvelle société à l'auberge du château.

Communauté de communes : le conseil municipal contrairement au plan proposé à la CDCI du 9 octobre demande à monsieur le préfet dans le cadre de la nouvelle réorganisation territoriale le rattachement de la commune de Merle-Leignec à Saint-Etienne Métropole.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	-5000.00	
64168	Autres emplois d'insertion	5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00